

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « espace des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Entretiens professionnels des AESH
 - ✓ Rappel campagne AFFELNET
 - ✓ Vacances Apprenantes 2023
 - ✓ Enquête personnels formés au secourisme
- Espace des personnels
 - ✓ Campagne d'inscription à la préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement et de l'éducation
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ Lancement de la 8^{ème} édition de "Création en cours"
 - ✓ Campagne de solidarité de la jeunesse en plein air
 - ✓ Rugby à 5 à toucher
 - ✓ Campagne labellisation Euroscol
 - ✓ Congrès FNAREN à Gaillac: "Aider en corps et encore l'enfant à l'école"
 - ✓ Action SRIAS Occitanie : journée familiale Walygator ou Aqualand Agen
- Focus
 - ✓ Les mercredis de la direction

[Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



Fonctionnement de l'école

- **Entretiens professionnel des AESH**

Les entretiens professionnels des AESH concernent :

- Tous les AESH dont le CDD arrive à échéance ;
- Les AESH en CDI avec 3 ans d'ancienneté sur ce contrat ;
- Les AESH qui n'ont pas pu bénéficier de cet entretien l'an passé alors qu'ils y étaient éligibles.

La liste des AESH concernés par PIAL sera transmise à chaque circonscription.

L'AESH exerçant ses missions exclusivement dans un établissement du premier degré est reçu par le directeur d'école, dans laquelle il exerce majoritairement ses missions, afin de compléter le compte rendu d'entretien. Ce compte rendu est envoyé pour validation et signature à l'inspecteur de circonscription. L'AESH pourra y apporter ses observations avant signature définitive par l'inspecteur de circonscription.

N.B : l'AESH, à sa demande ou à la demande du directeur d'école, est reçu en entretien par l'inspecteur de circonscription. Dans ce cadre, le directeur d'école complète préalablement les éléments concernant la manière de servir dans le compte rendu (annexe 2) et transmet ces éléments à l'inspecteur de circonscription qui mènera l'entretien. Si des entretiens préalables ont été conduits par le directeur de l'école, il conviendra d'en transmettre les compte rendus à l'inspecteur de circonscription.

L'ensemble des rapports d'entretiens doit être transmis au chef du pôle RH du SDEI via les copilotes du PIAL au plus tard pour le mardi 31 mai 2023, délai de rigueur : chefdepolerhaesh31@ac-toulouse.fr, en indiquant dans l'objet du courriel "Numéro du PIAL – Transmission des CR d'entretiens AESH – nom et prénom de l'AESH ".

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Les annexes](#)

- **Rappel campagne AFFELNET**

La saisie est ouverte **jusqu'au mercredi 10 mai 2023** à minuit où l'application sera automatiquement fermée.

Une fois toutes les saisies des vœux des familles effectuées dans Affelnet et les décisions de passage dans Onde (elles seront automatiquement reportées dans Affelnet), il est indispensable de tout valider dans « dossiers élèves », « validation de la saisie ».

Tant qu'il reste des élèves en anomalie, le bouton « valider » n'apparaît pas et la validation est impossible. L'édition des accusés de réception des demandes de dérogation est obligatoire avant la validation.

N.B. : Transmettre les documents papiers (volet 1 et 2, justificatifs fournis par les familles) à l'IEN de circonscription

- **Vacances Apprenantes 2023**

Depuis mars 2020, les enfants et les jeunes du territoire bénéficient d'actions engagées dans le cadre du Dispositif « Vacances Apprenantes ». Ces actions visant initialement à renforcer la continuité pédagogique sont renouvelées pour cette année 2023.

Cette opération repose sur plusieurs dispositifs dont vous trouverez le cahier des charges [ici](#)

⇒ [La note](#)

⇒ [La fiche de prescription 2023](#)

- **Enquête personnels formés au secourisme**

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que le sont nos écoles, sont également soumis au code du travail. Ce dernier impose qu'une partie du personnel soit formé au secourisme (R4224-15 du code du travail).

Si les jeunes enseignants ont pu bénéficier d'une formation au cours de leurs études, les enseignants les plus anciens ne sont pas tous titulaires de la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

En l'absence d'infirmier, les soins et les urgences sont assurés en priorité par un personnel titulaire de l'attestation de formation de niveau 1 de prévention aux secours civiques (PSC1) ou du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). **Il convient d'en établir une liste, accessible et affichée dans chaque école et établissement** (accueil, bureau de la direction, salle des maitres).

Afin de faire le point sur cette réglementation, vous avez reçu en date du mercredi 12 avril, un courriel avec un lien nominatif vers un questionnaire. Nous vous remercions de bien vouloir répondre à cette enquête.

Espace des personnels

- **Campagne d'inscription à la préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement et de l'éducation**

Vous trouverez, ci-dessous, un courrier vous informant des dates et modalités de candidature à la préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement et de l'éducation, pour l'année scolaire 2023-2024, accompagné des documents relatifs à la procédure d'inscription.

- ⇒ [Le courrier](#)
- ⇒ [L'engagement d'assiduité](#)
- ⇒ [L'affiche et la liste des dispositifs et modules](#)

Pédagogie et partenariat

- **Lancement de la 8ème édition de "Création en cours"**

La DGESCO lance le dispositif « Création en cours » pour l'année prochaine

- ⇒ [Lien Eduscol](#)

Les candidatures des écoles s'effectueront sur la plateforme ADAGE (voir tutoriel en ci-dessous).

La campagne est dès à présent active.

Compte tenu de la date de transmission du courrier de la DGESCO, la date limite de candidature pour les écoles est reportée au **10 juin 2023**.

Assurez-vous que votre IEN enregistre son avis avant le 10 juin pour valider votre candidature.

Sont éligibles les écoles implantées sur des territoires prioritaires (territoires ruraux, ZRR, quartiers de la politique de la ville et Outre-mer) qui n'ont jamais bénéficié du programme "Création en cours" et qui n'accueillent pas d'artistes en résidence en 2023-24.

- ⇒ [Le courrier](#)
- ⇒ [Le cahier des charges](#)
- ⇒ [Tutoriel Adage](#)

- **Campagne de solidarité de la jeunesse au plein air**

Jeudi 30 mars, Vincent Gibert, vice-président du Conseil départemental, Frédéric Lorin, représentant de M. Leclerc, DASEN, Annie Degeilh, présidente de la JPA31, ont lancé la campagne de solidarité Jeunesse au Plein Air 2023 en Haute-Garonne.

Depuis 1947, cette campagne annuelle a permis de réaliser une collecte de fonds afin de soutenir financièrement les départs en vacances des enfants issus de familles modestes, âgés de 3 à 17 ans.

Grâce à cette collecte, dans le département, plus de 1000 enfants sont aidés chaque année (sauf pendant la pandémie) pour leur départ en colonies de vacances. Cependant, ce droit au départ n'est pas égal pour tous. Trois enfants sur dix ne partent pas et passent tout leur temps de loisir dans leur univers quotidien.

A l'occasion de cette journée de lancement, les élèves du collège Jacques Prévert de Saint-Orens-de-Gameville et de l'école élémentaire Jean Chaubet de Toulouse, ont représenté tous les élèves de Haute-Garonne. Ils ont présenté les travaux sur la solidarité qu'ils ont réalisés dans ce cadre. Ces actions sont à pérenniser.

La JPA compte sur votre soutien pour participer à cette campagne de solidarité.

⇒ [Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air](#)

Pour tous renseignements ou besoin de documentation, vous pouvez contacter la JPA 31 par mail : jpa31@jpa.asso.fr ou téléphone : 05 67 22 83 34.

- **Rugby à 5 à toucher**



L'Académie de Toulouse et la Ligue Occitanie de Rugby co-organisent le Samedi 13 Mai 2023 une journée d'information et de mise en pratique sur le « Rugby à 5 à toucher ». Cette journée fait suite aux travaux que mènent ensemble l'éducation Nationale et la Ligue de Rugby dans le cadre de la Coupe du Monde à venir.

Vous trouverez le programme de la journée ci-dessous

⇒ [Programme de la journée](#)

Cette journée s'adresse à tous les professeurs des écoles, qu'ils soient spécialistes ou pas. Organisée un samedi, la participation est sur la base du volontariat. La Ligue Occitanie prend à sa charge toute la partie logistique et a, pour cela, désigné un cadre technique référent dans chaque département. Ces cadres pourront vous fournir toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Inscriptions : [ici](#)

⇒ [Liste des référents départementaux](#)

- **Campagne labellisation de Euroscol**

Pour compléter l'information diffusée dans la lettre de la DSDEN 31 n°27, vous trouverez ci-dessous le courrier de lancement de la campagne de labellisation Euroscol pour la rentrée scolaire 2023.

Il s'accompagne du cahier des charges à renseigner et à envoyer à l'adresse suivante : dareic@ac-toulouse.fr **pour le 16 mai** au plus tard.

Il faudra par ailleurs renommer le fichier en précisant le nom de votre établissement ainsi que le département concerné.

Pour toute demande d'aide ou de renseignement, n'hésitez pas à solliciter les CPD LVE lve31@ac-toulouse.fr

⇒ [Le courrier](#)

⇒ [Cahier des charges](#)

- **Congrès FNAREN à Gaillac: "Aider en corps et encore l'enfant à l'école"**

Le prochain Congrès de la FNAREN (Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Education Nationale) se déroulera sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale tout près de Toulouse, à Gaillac, **du 6 au 9 juin prochain**.

Il aura pour thème: **Aider en corps et encore l'enfant à l'école**.

Vous pouvez trouver l'argumentaire, le programme et toutes les informations relatives au congrès sur le site [ici](#) ou dans la plaquette ci-dessous :

⇒ [Plaquette Congrès FNAREN 2023](#)

En un clic, il est possible de s'inscrire et profiter de l'ensemble du congrès ou bien choisir des conférences à la carte (dans la limite de 3) : [ici](#)

- **Action SRIAS Occitanie : journée familiale Walygator ou Aqualand d'Agen**



Les membres de la SRIAS, en partenariat avec l'association TLC Occitanie proposent une sortie groupée pour les fonctionnaires et retraités de la fonction publique d'Etat de la région Occitanie, **le dimanche 25 juin** à Walygator ou Aqualand à Agen

Pré-inscriptions : [ici](#)

L'ensemble du personnel éligible à ces actions de la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

⇒ [La plaquette d'informations](#)



Focus

- **Les mercredis de la direction**

« **Les mercredis de la direction** », sont des rendez-vous périodiques, sous la forme de webinaires, à l'attention de toutes les directrices et directeurs volontaires.

Pour ce premier temps qui aura lieu le **mercredi 24 mai 2023** de 14h à 15h30 **Monsieur Lalaoui**, directeur des affaires juridique du rectorat de l'académie de Toulouse, interviendra sur l'autorité parentale.

Ce webinaire sera enregistré et accessible sur simple demande.

Lien de connexion : [ici](#)



[La mallette de la direction](#)



Authentification avec vos codes ARENA



Le mot de passe par défaut est votre NUMEN sauf modification via MAMAMIA

CONTACT

directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36